
CESER	: 8 décembre 2014
Intervention n°	: 11
Document	: SPRO
Thème	: SPRO & Formation professionnelle
Orateur	: Jean-François LE TALLEC

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

En octobre 2013, le Conseil Régional avait décidé l'expérimentation, en Bretagne, de la préfiguration du futur service public régional d'orientation (SPRO) tout au long de la vie. L'évolution législative est venue donner raison à cette prise en main locale que nous avons accompagnée, et dont nous nous félicitons. En effet, la loi du 5 mars 2014 est venue conforter le rôle de chef de file de la Région en matière de SPRO. Le cadre de référence que nous examinons aujourd'hui a pour objet de préciser les conditions d'exercice et de mise en œuvre de ce service. Il a fait l'objet d'une discussion avec les partenaires de la formation, et confirme le rôle des réseaux consulaires dans cette entreprise.

La mise en œuvre de ce SPRO va donner l'occasion d'une profonde remise à plat, au service d'une meilleure lisibilité et de l'efficacité de notre offre de formation.

LE SPRO doit permettre à ceux qui s'adressent à lui de faire les bons choix et il doit favoriser ainsi une meilleure adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Faire travailler ensemble des organismes, publics ou privés, au service d'une même ambition, tel est le grand changement induit par le SPRO. Beaucoup reste à faire pour harmoniser les pratiques et créer une culture commune en la matière. Mais dès aujourd'hui, le SPRO doit amener ces acteurs à travailler en meilleure complémentarité et faire évoluer leur pratique au service de la formation et de l'orientation de tous les publics.

Depuis la loi Peillon de juillet 2013, la Région dispose de compétences élargies en matière d'éducation, qui lui confèrent notamment une responsabilité sur l'élaboration de la carte des formations initiales professionnelles, en association avec les autorités académiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit le document d'orientations des formations professionnelles, construit avec les professionnels concernés.

Ce point est déterminant tant la consultation du monde économique est incontournable sur ce sujet. En effet, les professionnels, au travers de leurs organisations patronales représentatives et chambres consulaires, sont en mesure de préconiser des besoins de formations spécifiques sur des territoires ciblés. Cette carte doit être construite non pas *ex-nihilo*, mais bien pour répondre à un enjeu : l'insertion professionnelle des jeunes bretons.

Ces documents ont notamment vocation à être présentés dans les territoires à l'ensemble des établissements de formation pour l'élaboration de leurs projets de formation 2016. Cela nous paraît pertinent. Mais dans un souci de cohérence, nous souhaitons qu'ils puissent servir également de base aux décisions d'ouverture de section d'apprentissage par le Conseil Régional.

Je vous remercie de votre attention.